

COMPTE RENDU DES ELUS FORCE OUVRIERE
CAP LOCALE « B » du 11 mars 2011
Liste d'aptitude C en B et Tableaux d'avancement**Liste d'aptitude au grade de contrôleur du trésor public :**

FO DGFIP est le seul syndicat à défendre le principe de la liste d'aptitude au grade supérieur.

C'est, pour nous, une valorisation et une reconnaissance du parcours professionnel de l'agent.

Même si parfois nous pouvons déplorer la subjectivité de ce système d'avancement, il a le mérite d'exister et nous examinerons toujours de façon impartiale le dossier de chacun dans l'intérêt des agents qui peuvent en bénéficier.

« Les conditions statutaires » pour postuler sont les suivantes :

- **Suppression du critère d'âge** : Sur très bon dossier, la direction locale est obligée de présenter aussi des agents ayant atteint l'âge de 58 ans.
Pour cette année 1 agent a été retenu.

S'agissant des agents proches de la retraite, la proposition d'inscription reste conditionnée à la nécessité de rester au moins 6 mois en activité à compter de la date de nomination dans le corps des contrôleurs (31/08/2011), afin que cette promotion puisse être prise en compte dans le calcul de la pension de retraite.

- Justifier d'au moins neuf années de services publics accomplis en qualité de titulaire et de non titulaire (stagiaire notamment) et des services militaires au 31/12/2011.
- Aucune note négative sur les 3 dernières années

La date de nomination des nommés après la CAPC du 22 juin 2011 : **31/08/2011**

Le département de la Seine Saint Denis dispose de 14 possibilités de promotion pour l'année 2011. La direction locale a décidé de rajouter une personne en plus.

173 agents (111 en 2010) avaient vocation à accéder au corps de contrôleur du trésor public.

18 personnes non candidates ;

9 évolutions négatives (sur les 3 dernières notes ou agents ayant moins de 3 notations)

27 avis réservés du supérieur hiérarchique ;

2 personnes sans avis et 22 sans réponse.

Il restait donc **95 dossiers de candidatures (66 en 2010)** à examiner d'une manière approfondie.

Une liste de 15 noms a été proposée par la Direction.

1 personne sur liste complémentaire et non nommée en 2010 était donc 1^{ère} puis 14 nouveaux candidats classés dont 1 de plus de 58 ans.

« Les critères de sélection » :

Ces critères sont multiples devant la forte sélectivité.

De plus, en cette année 2011, plus de dossiers se sont ajoutés puisque la règle des 15 ans de services publics a été abaissée à 9 ans. Tous les dossiers sont bons, voire très bons, donc pour se distinguer l'agent doit faire attention lors de sa notation.

Au niveau local, la direction a bien précisé que le +0.06 entrerait évidemment dans les critères de sélection mais n'était pas la priorité du fait de la rotation du capital-mois entre les agents. Il faut au moins une fois +0.06 sur les 3 dernières notations.

Voici les principaux critères au niveau de notre département :

- Ce sont toujours les **3 dernières années** qui sont prises en compte pour l'examen des dossiers. La valeur professionnelle de l'agent est ainsi déterminée sur les fiches d'évaluation/notation des années 2008, 2009 et 2010.
- Il faut également respecter un certain **équilibre géographique** lors de la sélection des candidats (pas plusieurs agents d'un même site).
- Le compte rendu d'évaluation à travers la rubrique « perspectives d'évolution de carrière » sert de rapport. Nous rappelons que le rapport hiérarchique n'existe plus.
- L'avis pour l'accès au corps supérieur doit être : **TRES FAVORABLE** sur les trois dernières années.
- Prise en compte du tableau synoptique : **la case « excellent »** est déterminante. Il faut un maximum de « excellent » sur les 3 dernières années même si la règle est assouplie au regard des possibilités différentes de noter.
- Les appréciations du notateur tant dans « perspectives d'évolution de carrière » que dans « avis du notateur premier degré » doivent faire ressortir au maximum toutes les qualités de l'agent.

Soyez vigilants lors des entretiens de notation, ces critères sont nécessaires pour ceux qui aspirent à une promotion de corps.

Proposition au tableau d'avancement Contrôleur Principal

33 agents avaient vocation. 23 ont été sélectionnés pour cette année 2011 dont 1 en liste complémentaire. La date de nomination après la CAPC du 22/06/11 : 31/08/2011.

Proposition au tableau d'avancement Contrôleur 1^{ère} classe 42 avaient vocation. 21 sélectionnés dont 1 en liste complémentaire avec nomination le 31/08/11 au plus tard.

Critères principaux de sélection de ces tableaux d'avancement

sélection à partir du calcul DGFIP, ancienneté de l'agent, note de référence sur les 3 dernières années : il ne faut pas de note négative.

NOTATION 2011 :

Nombre de contrôleurs à noter et qui peuvent être notés : **491**

Capital mois attribué au département : **446 dont 5 de la réserve 2010**

98 contrôleurs auront une bonification de 3 mois et **152** auront 1 mois.

Effectifs au 1^{er} mars 2011 :

A : -10.4 dont **A** chargés des poursuites : - 12

B : - 21.9 (37 contrôleurs à l'ENFiP depuis le 01/03/2011 non comptabilisés)

C : + 34

Elus FO présents pour les B : Eléonore GUILLOIS, Guilène LAHAYE, Patrick JEANMINET et Xavier CHATELAIN (expert)